

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MAI 2022

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 35 minutes, le 12^e jour du mois de mai deux mille vingt deux (2022), à la salle des loisirs de Notre-Dame-de-Montauban, 411 rue Garneau.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Marcel Picard, maire
Madame Jade Veillette, conseillère
Madame Marjolaine Morasse, conseillère
Madame Sylvie Huot, conseillère
Madame Ginette Bourré, conseillère
Madame Guylaine Gauthier, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

ORDRE DU JOUR

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 14 avril 2022
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance avril 2022

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois de avril 2022
- 2.2 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau 2022

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7 AUTRES SUJETS

- 7.1 Varia
- 7.2 Point d'information du Maire
- 7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)
- 7.4 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente-cinq minutes (19 h 35), sous la présidence de monsieur Marcel Picard, maire. Madame Caroline Tessier, greffière-trésorière adjointe, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2022-05-73 Monsieur Picard fait la lecture de l'ordre du jour.

Madame Marjolaine Morasse demande d'ajouter les trois points suivants au varia :

1. Aréna
2. Démission comme représentant du SISEM
3. Démission d'un élu

Il est proposé par Madame Jade Veillette et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 12 mai 2022 avec les ajouts au varia, tout en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption du procès-verbal du 14 avril 2022

2022-05-74 **CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2022 a été remis aux élus avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Guylaine Gauthier et résolu que ce procès-verbal soit adopté avec une correction à apporter au point 5.1 numéro de résolution 2022-04-66. Le nom du proposeur, Jade Veillette, doit y être ajouté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance avril 2022

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

Madame Caroline Tessier, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois de mai 2022.

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est déposé sans lecture intégrale après que les conseillers en ont pris connaissance.

2 TRÉSORERIE

2.1 Autorisation des dépenses du mois de avril 2022

2022-05-75 **ATTENDU QUE** la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par Madame Guylaine Gauthier et résolu de retenir les chèques # 3916 et # 3938 et d'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de avril 2022.

La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 102 124,04 \$.

ADOPTÉE à la majorité, abstention de Madame Jade Veillette.

Je soussignée, certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 30 avril 2022.

*Pascale Bonin
Directrice générale*

2.2 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau 2022

2022-05-76 CONSIDÉRANT QUE Notre-Dame-de-Montauban effectue des prélèvements d'eau pour analyse;

CONSIDÉRANT QUE les prélèvements d'eau pour 2021 ont été complétés;

Il est proposé par Madame Sylvie Huot le conseil accepte le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021 de Notre-Dame-de-Montauban (Anges et Mines).

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents.

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

7 AUTRES SUJETS

7.1 Varia

Aréna

Madame Marjolaine Morasse mentionne que les fosses septiques ont été complétées. Elle remercie le travail de Monsieur Sylvain Perron ainsi que le bon travail des deux compagnies engagées pour le projet.

Démission d'un représentant du SISEM

Madame Marjolaine Morasse remet sa lettre de démission en tant que représentante du SISEM en date du 12 mai 2022.

Démission d'un élu

Madame Marjolaine Morasse remet sa lettre de démission en tant que membre du conseil municipal de Notre-Dame-de-Montauban en date du 12 mai 2022.

7.2 Point d'information du Maire

7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)

7.4 Levée de l'assemblée

2022-05-77 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Jade Veillette et résolu que la séance soit levée à 20 h19.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers.

Monsieur Marcel Picard
Maire

Madame Caroline Tessier
Greffière-trésorière adjointe

" Je, Marcel Picard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 16 mai 2022.